

Rennes, 4 avril 2024

Pas de dissolution de la Défense Collective ! Stop aux atteintes à la liberté d'association !

Gérald Darmanin avait annoncé sa volonté de dissolution de la Défense collective en avril 2023 ; Cette dissolution a été actée hier en conseil des ministres.

La Défense collective est un collectif né à Rennes en 2016 pendant la mobilisation contre la loi Travail, vise à soutenir les personnes confrontées à la répression policière et judiciaire et participe aux mobilisations rennaises depuis plusieurs années.

Même si nous ne partageons pas l'ensemble des points de vue et pratiques de la Défense Collective, nous nous opposons fermement à cette dissolution.

D'autant plus que ce projet de dissolution fait suite à une demande de députés d'extrême-droite. Nous rappelons que le pouvoir de dissolution est apparu en 1936 pour lutter contre les milices d'extrême-droite suite à une tentative de coup d'État, dont l'Action Française.

Modifiée à plusieurs reprises, cette loi a été remplacée par la loi de 2021 dite « confortant le respect des principes de la République » aussi appelée loi « anti-séparatisme. » Dans les faits, cette loi banalise la dissolution administrative des associations et est donc une menace pour nos libertés associatives.

Nous dénonçons la dérive autoritaire du gouvernement qui use et abuse des procédures de dissolution à l'encontre du monde associatif et militant.

Nous apportons notre soutien total à la Défense Collective et dénonçons le dévoiement du pouvoir de dissolution à l'encontre de notre camp social.